

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11-09-2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de septembre, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Corinne Ribauville.

Présents

Dominique Barbé, Joël Biaut, Olivier Charron, Caroline Combe, Didier Desages, Chantal Esteyries, Corinne Ribauville, Sylvie Soubagné.

Excusés

Francis Monteiro qui a donné procuration à Olivier Charron, Fabrice Lantoine qui a donné procuration à Joël Biaut, Sandrine Lapeyre qui a donné procuration à Didier Desages.

Secrétaire de séance : Caroline Combe.

Intervention en début de réunion, de Mrs Chekaik Chaïla El Hadj et Lafaye Sami, Président et Vice-Président de l'Entente sportive Verdélais-Saint-Maixant-Semens.

Les repreneurs du club font part au conseil municipal de leur volonté de donner un nouveau souffle à l'entente et exposent les diverses actions menées.

Le diagnostic effectué au moment de la reprise a mis en évidence les points suivants :

- Entente sportive reprise avec un déficit de 3 600 euros.
- Baisse des effectifs
- Mauvaise image du club de Verdélais suite au mauvais comportement de certains joueurs
- Mauvais rapports avec les mairies et perte de subventions (Semens, Verdélais...)
- Difficulté de conserver les sponsors
- Mauvais conditionnement de certains matériels qui ont dû être renouvelés (Textiles)
- Mauvais état des vestiaires : douches défectueuses, portes délabrées et certaines dangereuses
- Plaques de protection sur les anciens gradins mal fixées

Pour l'amélioration de l'image du club, certains joueurs aux mauvais comportements ont été écartés.

Une équipe de football féminin a été créée

De nouveaux textiles ont été acquis.

Le club est à la recherche de sponsors locaux

Suite au signalement des dysfonctionnements de certains équipements des vestiaires, le conseil municipal a prévu une visite sur place le samedi 15 septembre afin de planifier des travaux de réparations dans ces locaux soumis à garantie décennale et livrés depuis 3 ans.

1- Approbation du compte-rendu du 09/07/2018

2- Point travaux

- Ecole :

- La chaudière du bureau des maîtres a été remplacée.

Afin d'assurer son entretien, le conseil municipal choisit le contrat « confort » proposé par l'entreprise A.C.T.H. pour 113 euros annuels avec une visite d'entretien par an et 1 dépannage.

- Chaudière école : Une pièce a été changée mais l'appareil montre des signes de faiblesses,

- Electricité école : Les travaux d'électricité de l'école ont été réalisés de même que les réparations du compteur forain et du compteur du Luc par l'entreprise EGS .

- Salle de réunion des professeurs : la moquette a été déposée. La pose d'un sol souple a été réalisée par les employés municipaux.

- Le devis de l'entreprise A2CTP pour le remplacement des bandeaux de l'école (côté impasse et jardin public) est accepté.

- Stade :

- La pompe d'arrosage du terrain est hors d'usage et sera remplacée par une neuve (devis du 10/07/2018 Electro-Bobinage)

- La palissade du stade est vétuste et devra être refaite.

- Les tôles sur les sièges des anciens vestiaires sont à refixer et des panneaux accès interdit sont à implanter sur les anciens vestiaires condamnés.

- Vidéo surveillance

- La commune a reçu les autorisations de la préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance des zones de tri du cimetière et de Bertric

Pour Bertric, Monsieur Farigot de la CDC devra ouvrir les ports de sa connexion du CLSH (Centre de loisirs) pour que la vidéosurveillance soit opérante. APS sécurité réalisera les branchements sur la Box du CLSH. Le bâtiment étant exploité par la CDC du sud gironde, la commune a sollicité et obtenu l'accord de cette dernière (cf les comptes-rendus précédents).

- La mise en place d'une vidéo surveillance du centre bourg est à l'étude.

- Détérioration de deux bornes du parvis

Un devis a été demandé en urgence à M. Grua pour la réparation de deux bornes du parvis détériorées par un véhicule cet été. Le devis de 1 085 euros a été accepté et les bornes ont été restaurées sans attendre avant les célébrations religieuses du 15 Août.

- Divers

Un devis de l'entreprise Chataigné a été accepté par le conseil municipal pour l'installation d'une rambarde au lieu-dit le Roy en bord de route. La rambarde est prévue en rondins de bois et pieds en acier.

Suite à la fermeture par une barrière du chemin communal du Luc par des particuliers, il sera rappelé aux intéressés que ce chemin touristique revêt bien un caractère communal et non privé dont l'accès ne saurait être condamné.

Un roncier se développe sur le mur du cimetière. Il est décidé de faire appel à l'entreprise Giralt en charge du faucardage pour dégager ce mur des ronces et des arbres sur une bande de 5m le longeant et éviter la pousse de racines dans le cimetière.

3- Dossier Numérotation

M. Bertheau (La poste) doit transmettre à l'entreprise Seri le nombre de plaques et de numéros de rues afin de réaliser un devis.

Sachant qu'il est conseillé d'installer 2 plaques sur pied par rue (1 à chaque extrémité), il appartient au conseil municipal d'en déterminer le nombre exact.

Deux réunions publiques seront organisées avec l'assistance des services de La Poste.

A cette occasion, une attestation sera remise à chaque participant, l'informant de sa nouvelle adresse.

Des précisions seront également apportées concernant les démarches à effectuer auprès des différentes administrations. Ces deux réunions permettront de diviser la commune en deux secteurs correspondant aux districts du recensement de la population.

Les dates des 16 et 23 novembre sont proposées à 19 heures.

Les convocations à ces réunions seront distribuées dans les boîtes aux lettres de la commune.

Une réunion de préparation sera calée dans la semaine du 6 au 9 novembre à 18h.

4- Sécurité routière

Un dossier à destination de Gironde ressources est en cours de préparation ; le rapport de la gendarmerie attestant du caractère accidentogène de la commune sera joint.

Une réunion à ce sujet est prévue avec Mme le Maire et M. Charron le 12 Septembre.

5- Délibérations

- **Défense extérieure contre l'incendie** : question déjà évoquée lors de la séance du 10/07/2018 et décision en attente de précisions complémentaires.

La commune doit prendre une délibération pour le transfert au SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) de la compétence DECI (Défense extérieure contre l'incendie) et l'entretien des points d'eau incendie. Suite à la réponse apportée aux précisions sur les coûts précédemment demandées par la commune et le nombre de PEI (Points d'eau incendie) ayant été déterminé suivant la base du SDIS 33, les tarifs proposés sont :

- poteau incendie 39 € HT ramené à 35 € pour les communes ayant conventionné avec le SDIS 33 en 2018
- bouche incendie : 37 € HT ramené à 33 €
- réserve incendie (souple, rigide, à l'air libre...) : 65 € HT (devrait être ramené à 50 € HT).

La durée du transfert est fixée à 6 ans et comprend 6 contrôles fonctionnels (1 par an) et 2 contrôles hydrauliques (1 contrôle débit-pression tous les 3 ans)

Un contrôle débit-pression ayant été réalisé par le SDIS 33 sur la commune en 2018, le prochain sera réalisé par le SDEEG en 2021,

Le SDEEG a conventionné avec Suez eau France,

La mairie doit demander le transfert à compter du 1er Janvier 2019.

Par ailleurs les services du SDEEG ont informé la commune de leurs compétences pour conseiller les lotisseurs pour d'éventuels nouveaux lotissements sur la commune, l'installation des bornes incendie dans le cadre de la réalisation d'un lotissement étant à la charge du lotisseur.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de la compétence au SDEEG, ce service n'étant plus dans les attributions du SDIS.

- Clôture du budget annexe du transport scolaire

Dans le cadre de la clôture du service du transport scolaire, la commune a décidé de se séparer du bus de 14 places. Il a été proposé au CVLV, mais l'association n'utilise pour ses transports que des bus de 9 places moins contraignants en qualifications pour les chauffeurs.

La mairie envisage de le vendre au prix de 4500 euros. L'idée est également émise de négocier sa reprise ainsi que celle du fourgon de la commune avec Renault, afin d'acquérir un nouveau fourgon plus fonctionnel pour les employés municipaux.

- Convention avec le CVLV

Réactualisation du coût de la mise à disposition de personnel pour l'accueil périscolaire.

Total pour l'année 2018/2019 : 30 204 euros pour l'ensemble de la prestation détaillée dans un prévisionnel joint concernant l'animation, la direction et la mission de ménage pour l'année scolaire.

Le règlement s'effectue en 10 versements en début de chaque mois.

La commune accepte à l'unanimité cet avenant.

- Convention de mise à disposition des locaux de l'ALSH par la Communauté de Communes (CDC) du Sud gironde à la commune de Verdélais.

Suite à la fusion de la communauté de commune des coteaux macariens avec la CDC du sud gironde, il a été décidé que la commune de Verdélais reste propriétaire des locaux de l'ALSH (Accueil de loisirs de Bertric) pendant inscrits à l'actif de la CDC qui gère leur entretien.

La CDC met ces bâtiments à la disposition de la commune afin d'y organiser l'accueil périscolaire de l'école, durant toutes les périodes scolaires.

Les locaux et le mobilier sont mis à disposition à titre gratuit.

La CDC demande en revanche à l'utilisateur de lui rembourser les montants supportés pour les charges de fluides (eau, électricité, gaz...) et les abonnements et consommation en matière de téléphonie.

Le bâtiment étant également mis à la disposition du CVLV dans le cadre de l'organisation de l'accueil de loisirs, la répartition de ces frais, calculée en fonction du nombre de jours d'utilisation des locaux, est établie à hauteur de 40 % pour la commune et de 60 % pour le CVLV.

Il est par ailleurs précisé que l'utilisateur prend à sa charge les coûts du matériel et des fournitures pédagogiques, du petit équipement ainsi que de leur renouvellement nécessaire au bon fonctionnement de son service.

Ce mode de fonctionnement perdurera tant que la CDC aura la compétence enfance et jeunesse.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette convention de mise à disposition.

- Arrêté concernant la circulation sur la RD 19 entre Semens et Verdélais

Suite à la demande de la commune de Semens de valider sa proposition de prise d'un arrêté interdisant la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur la route de Peynon (de la RD 120 à la RD 19 au Roudey), il est décidé d'accepter cette demande mais de préciser « sauf desserte locale » afin de permettre le passage notamment des véhicules de service et des engins agricoles.

6- DPU

- Demande de CENTURY 21, gestionnaire du syndic du lotissement « de Bertric » la rétrocession pour 1 euro symbolique à la commune, des parcelles C 1117, C 1118 et C 1116 qui lient les propriétaires en ASL.

La commune n'accepte pas la demande.

- Vente par la SCI ARBACAPE d'une maison d'habitation 3, lieu dit Le Bourg, parcelle n° 408 section C de 178m2.

Affaire gérée par le notaire Maître Véronique Sarrazin Matous (pas de nom des acquéreurs)

La mairie ne préempte pas

- Vente par M. Kalombo Bashala Thierry d'un terrain à bâtir 23, rue des Carrières, parcelle Section C n° 1424 de 994m2 à Monsieur Guilminot Jean-Paul et Madame Degrysse Camille.

La mairie ne préempte pas.

- Vente par M. et Mme Layeb Khaled d'une maison à usage d'habitation 12, rue des Vignes Parcelle section C n° 1114 de 781m2 pour 178 000 euros à Madame Capdevielle Anaïs et Monsieur Bourcet Cédric.

La mairie ne préempte pas.

- Vente par M. Monturet et Mme Mas d'une maison d'habitation 28 , les Allées parcelle section C n°357 de 105m2 à Monsieur Martin Daniel et Madame Delepine Noémie.

La mairie ne préempte pas.

7- Devis portique Luc

Un portique limitant l'accès au site du Luc sera installé. Le devis le moins élevé, proposé par M. Duporge est retenu pour 2 205 €.

8- attribution de subventions aux associations

En complément aux subventions déjà accordées aux autres associations, il est décidé d'allouer une aide de 900 € à l'association Pop Danse.

Par ailleurs, suite à la visite des dirigeants de l'entente sportive (ESVSMS) , il est décidé par le conseil municipal d'accorder à l'association une subvention annuelle de 2 300 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 700 € afin de soutenir et encourager les initiatives engagées par les nouveaux responsables.

9- Questions diverses

Demande de M. Dubouilh souhaitant acquérir la parcelle cd 1234 du lotissement l'Orée des vignes ; il est cependant constaté que ce bien a été vendu récemment,

Demande de M. Durand (Château Vertheuil) souhaitant aménager un terrain situé à proximité du lieu-dit Rochecave, à usage oenotouristique. La demande sera portée avec les autres demandes dans le cadre de l'établissement du PLUI.

Madame Bourideys (Quartier Liloy) sollicite la possibilité d'implanter un panneau « voie sans issue » à l'entrée de sa rue en raison des nombreux véhicules qui s'y engagent par erreur. Sa demande va être étudiée par le conseil municipal.

Une fiche de suivi répertoriant les différents éléments constituant le barnum en toile a été établie ; elle permettra de lister l'ensemble des pièces en cas de prêt et d'en contrôler la restitution exacte.

10- Calendrier

Prochain conseil municipal le mardi 09 Octobre 2018

12/09 2018 : réunion bibliothèque à 11 h

16/09/2018 : Concert à Aubiac à 16 h dans le cadre des journées du patrimoine

19/09/2018 : commission urbanisme à 18 h 30 à Saint-Macaire

22/09/2018 : « Rencontres autour du piano » à l'espace Toulouse Lautre

28, 29 et 30 septembre fête annuelle de Verdélais organisée par Festiverdelais.

M.Desages et M. Biaut présentent le programme avec randonnée, repas dansant, pique-nique sur les allées ou repas préparé par le Café des Pèlerins et manèges au jardin public.

02/10/2018 : réunion école (personnel municipal, élus et enseignants) à 18H.